ÉVALUATION DU SYSTÈME LMD

Hadjar invite les experts à faire leurs propositions en toute liberté

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique compte faire le diagnostic du système LMD en décembre prochain. Tahar Hadjar, qui a révélé hier que sept axes majeurs seront débattus au cours de cette conférence nationale, appelle les experts à faire leurs propositions en toute liberté afin de dégager une stratégie permettant d'améliorer le système LMD.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Après l'éducation nationale, c'est l'enseignement supérieur qui fera son évaluation. Des experts vont faire passer le système LMD au peigne fin le mois de décembre prochain.

Dix ans après sa mise en place, le système LMD va être évalué. Qu'est-ce qui a été réalisé jusque-là ? Que doit-on changer et que doit-on garder ? Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, qui a présidé hier la conférence nationale de l'évaluation de la rentrée universitaire, appelle les participants à faire ce test en exprimant leurs suggestions et leurs avis en «toute liberté» pour sortir avec des recommandations permettant d'améliorer ce système.

Tahar Hadjar a indiqué que sept grands axes de travail ont été dégagés autour de la préparation de la conférence nationale sur l'évaluation du système LMD. Pour définir une stratégie visant à «améliorer le secteur», les experts vont d'abord évaluer le programme d'action de l'administration centrale «en tant qu'instance de soutien à la généralisation du système pédagogique dans les établissements universitaires», de l'impact des programmes de coopération et de l'état des lieux de l'application du système LMD.

Tahar Hadjar compte prendre aussi en considération l'avis et les propositions du grand public à travers un portail électronique qu'il entend ouvrir sur le site internet de son département. Il recueillera également l'avis et les suggestions des partenaires économiques, des syndicats des enseignants, des associations estudiantines agréées ainsi que des universitaires et chercheurs établis à l'étranger.

Par ailleurs, le ministre de l'Enseignement supérieur, qui reconnaît que l'université n'a jamais accueilli un nombre de nouveaux étudiants aussi important depuis l'indépendance (358 141 nouveaux bacheliers), a rassuré que tout le monde a eu sa place au sein des établissements supérieurs. Les recommandations de l'évaluation du système LMD échapperont-elles aux attaques qu'ont subies les recommandations issues de l'évaluation du système éducatif en juillet dernier ?

L'équivalence des diplômes étrangers : une série de mesures pour faciliter la procédure

Tahar Hadjar a indiqué qu'en attendant la promulgation du texte réglementaire permettant de remettre l'équivalence des diplômes étrangers sur place, une série de mesures a été décidée afin de faciliter la procédure et délivrer ce document dans des délais raisonnables. Il a été décidé ainsi la suppression de l'exigence de l'authentification du diplôme étranger par les instances étrangères habilitées, en tant que condition préalable au traitement du dossier d'équivalence, pour être prise en charge par l'administration centrale, les équivalences du baccalauréat pour l'étudiant étranger seront délivrées systématiquement au moment où le dossier de l'étudiant arrive au service des équivalences, en vue de son inscription dans un établissement en Algérie, la délivrance immédiate de l'équivalence du baccalauréat obtenu à l'étranger et l'établissement d'une liste des établissements d'enseignement supérieur publics et privés reconnus par le secteur en Algérie, pour déterminer un référentiel des établissements et des diplômes ouvrant droit à une équivalence systématique.

Plagiat : Hadjar minimise le phénomène

Le ministre de l'Enseignement supérieur estime que le phénomène du plagiat dans son secteur n'est pas aussi important que l'on croit. Selon lui, le taux du plagiat est minime par rapport aux autres pays comme les Etats-Unis, le Japon ou la France. Le ministre compte, cependant, s'attaquer au phénomène en mettant en place les moyens pouvant détecter le plagiat.

Afin d'éviter les grèves : des rencontres régulières avec le partenaire social

Tahar Hadjar a décidé d'un agenda pour des rencontres régulières avec le partenaire social. «Nous allons rencontrer le partenaire social tous les mois de septembre, juin et décembre. Ils sont un partenaire et ils ont le droit d'être au courant de ce que nous faisons et décidons car cela aura un impact soit sur l'enseignant chercheur ou le cursus de l'étudiant», a souligné l'intervenant qui dit vouloir anticiper le règlement des problèmes avant que cela ne devienne une crise. «Nous devons créer un climat de confiance avec le partenaire social afin de pouvoir s'attaquer aux vrais problèmes pédagogiques et de la recherche», dit-il.

S. A.

ELLE A TENU UNE RÉUNION DE TRAVAIL AVEC L'AUTORITÉ DE RÉGULATION

Faraoun appelle l'ARPT à se pencher sur la portabilité des numéros

La ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication appelle l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) à se pencher notamment sur la question de la portabilité des numéros.

Jeudi dernier, Houda-Imane Faraoun a tenu une longue réunion de travail avec le conseil de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT).

L'occasion pour M^me^ Houda-Imane Faraoun d'évaluer la situation du secteur de la poste et des TIC et de s'informer des missions, l'organisation et des tâches accomplies par l'ARPT.

Ainsi, la ministre a entendu un bilan chiffré des actions de contrôle, de délivrance d'autorisations et d'agréments auxquels a procédé l'Autorité de régulation. Bien que l'autorité soit «l'instrument de l'Etat pour instaurer la concurrence et pour veiller à ce qu'elle soit loyale et transparente en protégeant le marché des PTIC contre les mauvaises pratiques», Houda-Imane Faraoun constatera néanmoins que l'ARPT est «méconnue, voire mal connue des usagers».

Cela étant, Houda-Imane Faraoun invitera les cadres de l'Autorité de régulation, lors de cette réunion, à se pencher sur la question de la portabilité des numéros. Une option qui «vise à promouvoir la concurrence en poussant les opérateurs à plus d'efforts pour fidéliser leurs clients et encouragerait, par conséquent, l'amélioration de la qualité de service», arguera la ministre. Sur un autre registre, la ministre a appelé le Conseil de l'ARPT à répondre aux doléances des ISP en leur attribuant les fréquences demandées tout en se réservant le droit de reprendre ces dernières dans un délai raisonnable dans le cas où elles ne seraient pas exploitées. Et ce, dans la mesure où les fréquences constituent une ressource rare qu'il faut préserver, a-t-elle souligné.

La couverture doit être rigoureusement certifiée

Concernant la couverture du territoire par les réseaux de téléphonie mobile, la ministre s'est interrogée sur la certification accordée par l'ARPT aux différents opérateurs. Elle a déclaré avoir constaté lors de ses différentes visites d'inspection l'inexistence de couverture dans plusieurs localités ou axes routiers où les opérateurs affichent pourtant un taux de couverture élevé et certifié par l'autorité.

Les chiffres affichés par l'ARPT devraient concerner le taux de couverture réel et non celui relatif aux obligations du cahier des charges, afin de ne pas illusionner le consommateur. Elle a appelé à plus de rigueur dans les enquêtes de certification de taux de couverture, et surtout la communication au public des résultats à chaque opération.

Cap sur une itinérance nationale totale

Autre point abordé, le service universel des télécommunications (SUT) pour lequel a été institué un fonds alimenté par des taxes prélevées sur le chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie (3%) et qui sert à couvrir les zones défavorisées ou isolées, souvent faiblement peuplées et économiquement peu rentables pour l'opérateur.

A ce propos, M^me^ Faraoun a demandé l'assouplissement des procédures de gestion du SUT, s'agissant d'une commande de l'Etat pour servir l'objectif supérieur du désenclavement. Dans ce contexte, elle a invité à expérimenter l'itinérance entre les opérateurs, qui devront partager leurs ressources dans les zones couvertes par ce service, et prochainement lors de la couverture des zones d'ombre.

La finalité étant de tendre, à terme, à offrir à l'usager une itinérance nationale totale.

S'agissant de la régulation de la Poste, la ministre a exigé que l'opérateur public Algérie Poste soit contrôlé au même titre que les opérateurs privés DHL, UPS, TNT et Fedex, même s'il est le seul à offrir du service public.

C. B.

BOUCHOUAREB DANS UN ENTRETIEN À L'APS

Les industries émergentes bénéficieront de préférences fiscales et douanières

Des préférences fiscales et douanières seront accordées à terme aux activités industrielles émergentes, indique le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb dans un entretien diffusé hier par l'agence nationale de presse.

Considérant que «repeupler une industrie qui a été désertée pendant plusieurs décennies ne se décrète pas et ne se réalise pas en deux semestres», Abdesselam Bouchouareb assure que les efforts du secteur se concentrent actuellement sur la construction de filières où l'Algérie doit être naturellement présente.

Une série de pôles industriels a été ainsi inaugurée depuis une année, précise le ministre qui citera la sidérurgie et métallurgie, l'automobile et mécanique, l'électronique et électrique, les matériaux de construction, les textiles et confection, les carrières et mines, la pharmacie. «Le développement de ces filières va nous permettre de passer du stade de simple fournisseur d'hydrocarbures bruts à celui de producteur et d'exportateur de biens transformés», avancera le ministre.

Faisant état de 14 filières stratégiques et structurantes qui ont été identifiées, Abdesselam Bouchouareb assure son département à «travailler sur les leviers qui permettront l'émergence de ce nouveau modèle de développement». Pour ce faire, des décisions ont été prises et des mesures urgentes défendues et obtenues en attendant d'autres réformes d'ordre structurel qui prennent un peu plus de temps », expliquera-t-il.

Parmi les mesures immédiates de 2015, M. Bouchouareb cite des avantages spécifiques à l'industrie en attendant, indique-t-il, l'élaboration d'un régime fiscal et douanier préférentiel pour les activités industrielles émergentes. D'autres thèmes ont été abordés dans cet entretien qui n'évoque, ce faisant, aucun sujet controversé (polémique entre le ministre de l'Industrie et le P-dg de Cevital, les critiques d'une partie de la société politique et civile, problèmes du marché automobile….).

Au-delà du projet de Code des investissements, basé sur l'ajustement du cadre de régulation de l'IDE, la mise en adéquation entre le système d'incitations et la politique économique et la révision du dispositif institutionnel, Abdesselam Bouchouareb évoque aussi l'approbation récente d'une nouvelle loi sur la normalisation, tandis qu'un avant-projet de loi d'orientation sur la PME est au niveau interministériel pour enrichissement.

Concernant la règle 51/49%, le ministre souligne que non seulement cette règle n'est pas remise en cause, mais qu'il trouve «réducteur de contracter un texte aussi important et structurant pour le futur de l'investissement à la seule règle du 51/49%».

Par ailleurs, le ministre des Mines qui insistera sur la nécessité de cesser l'exportation à l'état brut des minerais, a indiqué que des discussions sont «très avancées» avec un partenaire étranger parmi les leaders mondiaux pour la valorisation du gisement de fer de Gara Djebilet (Tindouf).

C. B.